



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Le canton de Vaud met à disposition un identifiant numérique, la VaudID-santé, pour utiliser le dossier électronique du patient

Le canton de Vaud lance la VaudID-santé. Cet identifiant électronique permet à chaque résidente et résident d'accéder à son Dossier Electronique du Patient (DEP). La VaudID-santé représente un des éléments centraux de la sécurité et de la protection des données du DEP. Elle a été développée de manière à garantir la souveraineté de l'Etat sur les données, en conformité avec la volonté populaire.

En matière de santé numérique, la sécurité des données est essentielle. Elle est protégée par des règles très strictes, qui font l'objet de certifications et de contrôles approfondis. Le [dossier électronique du patient](#) offre un niveau de sécurité très élevé. Pour s'y connecter, une identification électronique, ou eID, est en outre nécessaire. Elle est régie par la loi sur le DEP. Dès le 16 août 2021, le Canton propose gratuitement une eID certifiée, la VaudID-santé.

Souveraineté des données

Lors des dernières votations fédérales, la population du canton de Vaud a exprimé sa volonté d'avoir un dispositif d'identification électronique qui laisse aux mains de l'Etat la souveraineté sur les données. Conforté par ces résultats, le Canton de Vaud propose un identifiant électronique qui garantit cette exigence. Il est basé sur une solution technique fournie par CloudTrust / ELCA tandis que l'Etat assure le rôle d'autorité d'enregistrement et gère seul le cycle de vie des VaudID-santé (délivrance, identification, modification, annulation et support aux utilisateurs). Il est également le seul à avoir accès aux données de personnelles d'identification des VaudID-santé. Ni l'administration ni les assurances ne peuvent accéder aux données médicales, qui demeurent l'unique propriété du patient et ne peuvent être consultées que par les prestataires de santé de son choix.

Comment procéder

L'obtention de la VaudID-santé se passe en deux étapes : la première consiste à

[s'inscrire en ligne](#) et la seconde à se déplacer, sur rendez-vous, dans l'un des réseaux de santé du canton pour faire authentifier son identité avant d'ouvrir un DEP sur le site de [CARA](#).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 août 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DSAS, Sonia Arnal, responsable de la communication, [medias.sgdsas\(at\)vd.ch](mailto:medias.sgdsas(at)vd.ch)

TÉLÉCHARGEMENTS